

Folia Pharmacotherapeutica décembre 2023

Prescription raisonnée des antibiotiques : nouveaux outils pour le médecin généraliste

Le Conseil National de Promotion de la Qualité (CNPQ) a récemment introduit des indicateurs qualitatifs pour une prescription plus efficace des antibiotiques par les médecins généralistes. Les indicateurs, publiés en novembre 2023, visent une diminution de 40% des prescriptions d'antibiotiques et une prescription plus ciblée des antibiotiques. Nous donnons également quelques mots d'explication sur le baromètre antibiotiques, un outil intégré dans les logiciels de gestion des dossiers médicaux informatisés et qui permet de surveiller sa propre politique antibiotique.

Introduction

En novembre 2023, le Conseil National de Promotion de la Qualité (CNPQ) a introduit des indicateurs qui serviront d'instruments de mesure.¹

La consommation d'antibiotiques reste en effet élevée en Belgique et des mesures supplémentaires pour favoriser un usage plus raisonné des antibiotiques sont fortement recommandées (voir Folia de novembre 2023).

Nous présentons également le baromètre antibiotiques en médecine générale, un outil intégré aux logiciels de gestion des dossiers médicaux informatisés qui permet aux médecins généralistes de suivre leur stratégie antibiotique.

Indicateurs pour une prescription efficace d'antibiotiques par le médecin généraliste

En novembre 2023, le CNPQ a introduit trois indicateurs en vue de soutenir les médecins généralistes dans une prescription efficace des antibiotiques.²

- L'indicateur quantitatif donne le **pourcentage de patients ayant une prescription pour un antibiotique**, par rapport au nombre total de patients ayant une prescription pour une spécialité pharmaceutique. Cet indicateur vise une diminution de 40% du nombre de prescriptions d'antibiotiques par les médecins généralistes, en particulier dans les situations qui ne nécessitent pas d'antibiothérapie (p.ex. rhume banal, grippe).
- Les deux indicateurs qualitatifs portent sur le bon usage des antibiotiques dits « de deuxième ligne », à réserver à des situations spécifiques:
 - Un indicateur donne le pourcentage d'amoxicilline « pure » (non associée à de l'acide clavulanique), par rapport au nombre total de prescriptions d'amoxicilline (y compris les associations avec l'acide clavulanique).
 - Un indicateur donne le pourcentage, sur le nombre total d'antibiotiques prescrits et remboursés, des antibiotiques amoxicilline+acide clavulanique, des céphalosporines, des quinolones et des macrolides.

Comment procédera-t-on ? Une lettre de sensibilisation a déjà été envoyée à propos du respect des indicateurs. Dans les six mois, les médecins généralistes recevront des informations qui leur permettront de se situer par rapport aux indicateurs. Un an après leur publication, le respect des indicateurs sera évalué.

Baromètre antibiotiques en médecine générale

Le dossier médical informatisé (DMI) a pris une place de plus en plus importante en médecine générale au cours des dernières décennies. Une bonne utilisation du DMI permet de structurer et d'ordonner les dossiers des patients, mais permet aussi aux médecins de mieux connaître la population qu'ils soignent et d'évaluer la qualité des soins prodigués.

Pendant la pandémie de COVID-19, le principe du baromètre a été développé dans les DMI des médecins généralistes.

Les **baromètres** utilisent l'**audit** et le **feed-back**.

- L'**audit** est une extraction automatique des données du DMI, à partir d'une ou plusieurs requêtes. Une requête permet au médecin de calculer le nombre de patients répondant à un indicateur qualitatif donné. Ces données sont agrégées au niveau de la pratique.
- Le **feed-back** permet aux médecins généralistes de mieux appréhender la qualité des soins prodigués. Grâce au benchmarking, les pratiques peuvent comparer leurs performances avec d'autres pratiques dans leur réseau ou région.

En **2023**, le baromètre antibiotiques a été développé à la demande de l'INAMI^{3,4}. Il permet à tous les médecins généralistes belges qui utilisent un logiciel DMI agréé d'évaluer la qualité de leur politique antibiotique. Le 23 octobre, le premier baromètre était disponible pour les médecins généralistes participants utilisant le logiciel CareConnect. D'ici le 21 décembre, les autres développeurs de logiciels DMI offriront également à leurs utilisateurs la possibilité de s'inscrire. L'inscription aux baromètres a été incluse en 2023 comme critère d'attribution de la prime de pratique intégrée. Les pratiques qui participent à ce baromètre peuvent bénéficier d'une prime de pratique de 6 000 euros.

Le baromètre antibiotiques mesure chaque trimestre l'incidence des infections des voies respiratoires et des cystites (sur base des codes ICPC), le pourcentage d'infections traitées par antibiotiques, le pourcentage de patients ayant reçu un antibiotique de premier choix (sur base des recommandations de la BAPCOC 2022, voir guide BAPCOC) et le pourcentage de prescriptions de quinolones pour les infections évaluées (infections des voies respiratoires et cystites).

Sources

- 1 INAMI. Des soins pertinents grâce aux indicateurs de déviation des bonnes pratiques médicales. Site Web INAMI
- 2 INAMI. Antibiotiques : indicateurs pour une prescription efficace par les médecins généralistes. Site Web INAMI
- 3 Medi-sfeer. Antibioticabarometer levert huisartsen inzicht in werking en premie op. site Web Medi-sfeer.
- 4 Domus Medica. Antibioticabarometer. Site Web Domus Medica

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.